

## SÉANCE DU 25 JUIN 1869.

PRÉSIDENCE DE M. LASÈGUE. ;

M. Larcher, vice-secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 11 juin, dont la rédaction est approuvée, après l'observation suivante de M. Cosson, au sujet du *Riella* nouveau que M. Cordier a bien voulu distribuer aux membres présents à cette séance :

Cette nouvelle espèce de *Riella*, dit M. Cosson, doit porter le nom de *Riella Clausonis* A. Letourneux, et non pas celui de *R. Parisii* Gottsche. M. Paris (*Bull. Soc. bot.* XIV, 197) reconnaît en effet lui-même qu'il a recueilli la plante, guidé par mon excellent ami M. A. Letourneux, qui l'avait distinguée du *R. helicophylla*, nom sous lequel elle avait été publiée dans l'*Exsiccata* de Clauson (*Herbarium Fontanesianum normale*). Le nom de *R. Clausonis*, attribué par M. Letourneux à cette Hépatique si intéressante, et sous lequel il l'avait communiquée à ses amis, doit être préféré à tous les titres. Ce nom a l'avantage d'établir l'histoire de la découverte due au regrettable Clauson, et de consacrer en même temps le souvenir de tous les services rendus à la botanique par cet habile explorateur des environs d'Alger. Les lois de la nomenclature botanique ne peuvent être invoquées contre cette manière de voir; elles sont nécessairement subordonnées aux lois les plus élémentaires de l'équité. On ne saurait appeler *R. Parisii* une plante que M. Paris n'a ni découverte ni distinguée comme nouvelle; — je dois ajouter que, dès 1866, dans la notice consacrée aux explorations botaniques algériennes de Clauson (*Fl. Alg.* I, xxiv), la plante a été désignée sous le nom de *Riella Clausonis*.

M. le Président annonce une nouvelle présentation.

M. E. Fournier appelle l'attention de la Société : 1° sur les trois premières livraisons du *Refugium botanicum*, offertes par M. Wilson Saunders; 2° sur le *Flora Virgiliana* envoyé par M. Bubani.

M. le Président annonce à la Société la perte très-regrettable qu'elle vient de faire dans la personne de l'éminent auteur du *Flora sardoa*, M. le professeur Moris, de Turin, sénateur du royaume d'Italie.

M. Germain de Saint-Pierre fait à la Société la communication suivante :